

Au 1er juillet : revalorisations tarifaires

Revalorisation des majorations de coordination (+ 2 euros) pour les médecins généralistes (majoration MCG) et spécialistes (majoration MCS) :

- de secteur 1
- de secteur 2 adhérents à l'OPTAM
- de secteur 2 non adhérents à l'OPTAM, dont les patients bénéficient de la CMU ou de l'ACS (*Acquisition à une Complémentaire Santé*)

Les majorations MCS, MCG et MPC deviennent compatibles avec les patients de moins de 16 ans, en conséquence la majoration MPJ destinée au moins de 16 ans devient caduque et sera supprimée.

Revalorisation des consultations coordonnées :

Pour le généraliste

~~28€~~ → **30€**

La consultation coordonnée G+MCG est revalorisée de 2 euros

Pour le spécialiste

~~28€~~ → **30€**

La consultation coordonnée CS+MPC+MCS est revalorisée de 2 euros

Revalorisation des consultations :

Pour le psychiatre, neurologue et neuropsychiatre

~~37€~~ → **39€**

La consultation CNP est revalorisée de 2 euros
La visite VNP est revalorisée de 2 euros
La Majoration de Coordination MCS passe de 4 à 5 euros

Pour le cardiologue

~~45,73€~~ → **47,73€**

La consultation CSC est revalorisée de 2 euros